

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE DU CTMA 28 FEVRIER 2018

Elus présents :

Jean-Pierre OLIVIER (*Suppléant de Christophe TINNIERE*) - ARQUENAY
Franck LEGEAY - LA BAZOUGE DE CHEMERE
Georges MASSA - CHEMERE LE ROI
Jacqueline DAVID (*Suppléante d'Arlette LEUTELIER*) - ST GEORGES LE FLECHARD
Pierre BORDIER - MESLAY DU MAINE
Pascal GANGNAT et Thomas RACINE - BEAUMONT PIED DE BOEUF
Daniel MONSIMERT - BOUESSAY
Myriam LANDEAU (*Suppléante de Thierry GUITTER*) - PREAUX
Jean-Claude BREHIN - ST LOUP DU DORAT
Michel DURAND - VAIGES

Partenaires présents :

Vincent HAUTOBOIS - *Conseil Départemental de la Mayenne*
Cyril DEMEUSY - *DDT de la Mayenne - Service Police de l'eau*
Andy LORENZINI - *DDT de la Sarthe*
Olivier LEROYER - *AFB de la Mayenne*
Patrice HUMBERT - *AFB de la Sarthe*
Bastien GREU - *Fédération de pêche de la Mayenne*
Alain DIEU - *Fédération de pêche de la Sarthe*

Etaient également présents :

Paul LAMBERT - *Maire de LA CROPTÉ*
Xavier SEIGNEURET - *Technicien rivière SB VAIGE*
Yohann LUCAS - *Responsable technique SB VAIGE*

Excusés :

Christophe TINNIERE - ARQUENAY
Jean-Michel RIVERON - LA CROPTÉ
Arlette LEUTELIER - ST GEORGES LE FLECHARD
Maurice GASCOIN - MESLAY DU MAINE
Thierry GUITTER - PREAUX
Maud COURCELAUD - *Agence de l'eau Loire Bretagne*
Agathe REMOND - SAGE Sarthe aval

M. Le Président remercie les personnes présentes et explique qu'un Comité de pilotage (COPIL) doit être organisé pour faire le bilan des travaux réalisés dans le cadre du CTMA au cours de l'année et pour présenter les projets de travaux pour l'année suivante.

Xavier SEIGNEURET rappelle que l'enquête publique relative aux travaux prévus dans le cadre du CTMA s'est déroulée du 6 février au 10 mars 2017. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet ainsi que les communes du SB VAIGE. L'arrêté inter-préfectoral autorisant les travaux du CTMA a été signé par les Préfets de la Mayenne et de la Sarthe le 31 mai 2017.

La signature du CTMA avec les financeurs s'est déroulée le 3 novembre 2017 à STE SUZANNE-ET-CHAMMES.

BILAN 2017

Xavier SEIGNEURET rappelle les travaux du CTMA prévus en 2017 :

- > Aménagement du Plan d'eau de la Bazouge de Chémeré :
 - ↳ Déconnexion de la Vaige
 - ↳ Maintien d'un plan d'eau d'environ 1 hectare

- > Aménagement d'abreuvoirs
- > Passerelles
- > Restauration de ruisseau (têtes de Bassins)
- > Aménagement de 4 ouvrages hydrauliques
- > Restauration de Zones Humides
- > Création de mares
- > Suivi Indicateurs

> Aménagement du plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE



Photomontage du projet retenu par la commune de LA BAZOUGE DE CHEMERE

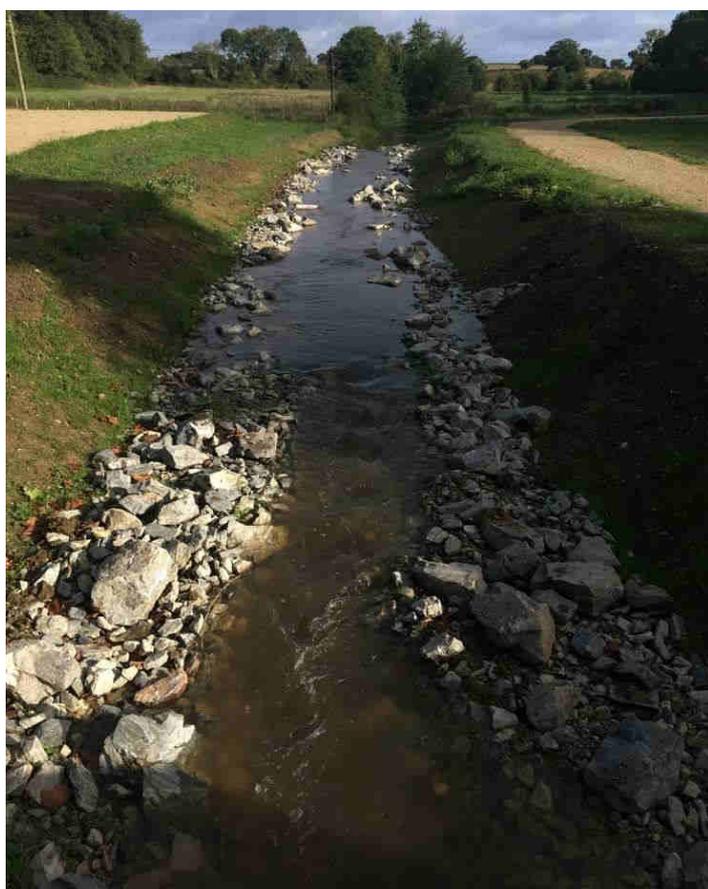
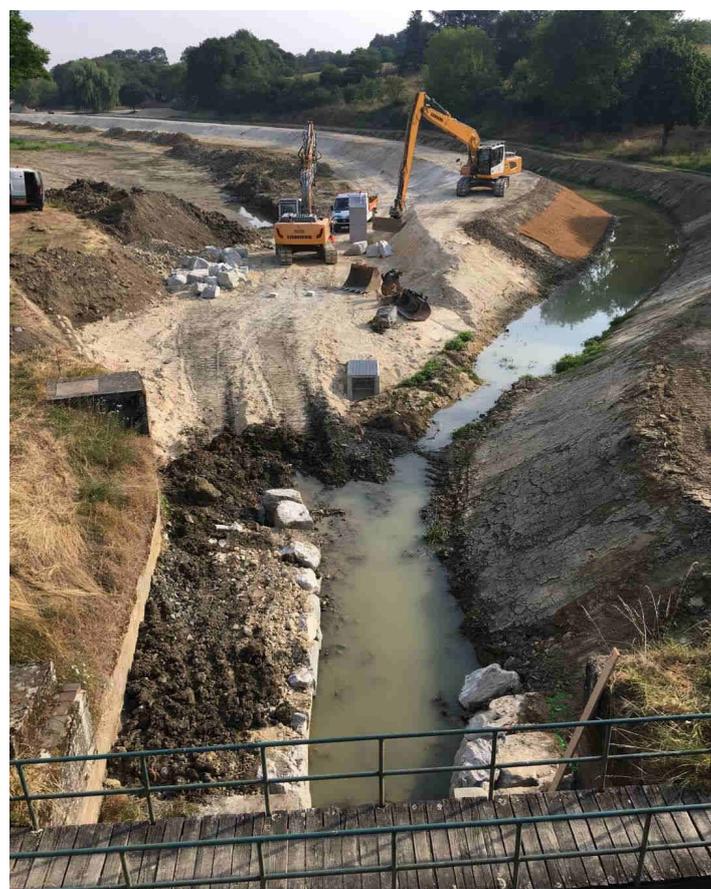
1^{re} phase débutée en décembre 2015 :

- Démantèlement du clapet
- Découpe du radier et coulage d'un nouveau radier béton



2^e phase débutée en septembre 2016 et terminée en juillet 2017 :

- Curage du plan d'eau et aménagement de la digue
- Mise en place d'un moine + pêcheurie, du pompage + regard
- Réfection de la passerelle en bois + installation d'un ponton d'observation



Remplissage du plan d'eau début janvier 2018 :



Cyril DEMEUSY (DDT 53 - Service Police de l'eau) indique que ce chantier est une belle réussite. Ce type d'aménagement pourrait être proposé sur d'autres sites en Mayenne.

M. LEGEAY, maire de LA BAZOUGE DE CHEMERE, rappelle que ce projet a été mené en étroite collaboration, et qu'il y a un très bon retour des habitants de LA BAZOUGE DE CHEMERE.

Xavier SEIGNEURET précise qu'il existait quelques inquiétudes des habitants au début du projet, mais elles ont vite été oubliées grâce au bel investissement de la commune dans ce projet. Une zone humide pédagogique est en projet en amont du site.

> Aménagement de 4 ouvrages hydrauliques sur la Vaige

Moulin de Vanguillet (= La Braudière) à BEAUMONT PIED DE BOEUF :

- Démantèlement clapet et déversoir
- Mise en place d'une rampe en enrochement
- Mise en place de 3 mini-seuils



Clapet de la Morlière à BEAUMONT PIED DE BOEUF :

- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Mise en place de solutions d'abreuvements et de clôtures en amont et en aval car fort piétinement



Clapet de la Brisanne à LA BAZOUGE DE CHEMERE :



- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Création de banquettes et renaturation
- Création d'un passage à gué pour tracteur

Clapet de la Débitière à LA BAZOUGE DE CHEMERE :



- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Abreuvoir en amont
- Recharges granulométriques

> Lutte contre le piétinement

Amont du clapet des Angevinières à BEAUMONT PIED DE BŒUF / ST LOUP DU DORAT :

- Aménagement de clôtures et d'abreuvoirs

Amont du plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE, à VAIGES et ST GEORGES LE FLECHARD :

- Aménagement d'abreuvoirs et restauration de berges

Bilan financier :

Coût estimé = 24 030 € HT

Coût réel = 21 255 € HT



> Zones humides

Acquisition de 8 ha sur la commune de LA CROPTÉ :

Xavier SEIGNEURET indique qu'une future zone pédagogique est en projet sur ce site.

Une partie de la parcelle sera mise à disposition à des agriculteurs (en location).

Il reste 250 peupliers à abattre sur la parcelle.

Il est prévu également d'aménager un circuit de balade sur le site ainsi que l'aménagement d'une frayère.

Un panneau de communication sera également installé sur le site pour présenter la faune et la flore présentes.

Ce site doit être accessible pour les habitants, les écoles, ...

M. LAMBERT, maire de LA CROPTÉ, indique qu'il y a un bon retour des habitants de LA CROPTÉ.

Vincent HAUTOIS du Conseil départemental de la Mayenne, demande si un diagnostic faune / flore a été réalisé avant travaux.

Xavier SEIGNEURET précise qu'il y a juste eu un passage du CPIE.

Travaux sur la zone humide de LA CROPTÉ :

- Aménagement d'une zone d'étrépage et de 2 mares + Installation d'une passerelle



Aménagement de mares à LA BAZOUGE DE CHEMERE (demande des riverains) :
Préservation des amphibiens



> Suivis des indicateurs

Amont du Moulin de Vangouillet à BEAUMONT PIED DE BOEUF : état initial (IPR + IBGN + IBD)

- IPR (Indice Poisson Rivière) = 26,187 (médiocre)
- Présence de 8 espèces sur les 15 attendus



Espèce		Effectif total	CPUE ind/h/an.	%
Anguille	ANG	8	12.7	1.8
Bouvière	BOU	82	130.2	18.2
Brème bordelière	BRB	1	1.6	0.2
Brème	BRE	10	15.9	2.2
Brochet	BRO	4	6.3	0.9
Chevaine	CHE	104	165.1	23.1
Carpe miroir	CMI	2	3.2	0.4
Gardon	GAR	156	247.6	34.7
Goujon	GOU	15	23.8	3.3
Grémille	GRE	3	4.8	0.7
Loche franche	LOF	4	6.3	0.9
Ecrevisse américaine	OCL	7	11.1	1.6
Poisson chat	PCH	1	1.6	0.2
Perche	PER	39	61.9	8.7
Vairon	VAI	14	22.2	3.1

Nombre d'espèces	15	450	714.3
------------------	----	-----	-------

Site de l'ancien plan d'eau de SABLE SUR SARTHE : année 4 (IPR + IBGN + IBD)

- Progression de la densité de poissons / 100m²

2012	2013	2015	2017
87,2	215	270	352

surface prospectée (m²) 672.00



Espèce		Effectif	P1	P2	Densité /100m ²	%
Brèmes	BBB	561	489	72	83,5	23,7
Vairon	VAI	3	3	0	0,4	0,1
Loche franche	LOF	31	13	18	4,6	1,3
Chevaine	CHE	39	38	1	5,8	1,6
Goujon	GOU	24	19	5	3,6	1,0
Gardon	GAR	89	66	23	13,2	3,8
Brochet	BRO	4	4	0	0,6	0,2
Bouvière	BOU	1 569	1 501	68	233,5	66,2
Tariche	TAN	6	5	1	0,9	0,3
Ablette	ABL	1	1	0	0,1	0,0
Carpe commune	CCO	6	4	2	0,9	0,3
Rotengle	ROT	34	30	4	5,1	1,4
Carpe miroir	CMI	1	0	1	0,1	0,0
Ecrevisse américaine	OCL	1	1	0	0,1	0,0
Ecrevisse rouge de Louisiane	PCC	2	0	2	0,3	0,1

Nombre d'espèces	15	2 371	352,8
------------------	----	-------	-------

M. RACINE demande pourquoi les pollutions des fosses sceptiques des moulins ne sont pas suivies ?
 Xavier SEIGNEURET explique que cela ne rentre pas dans les compétences du Syndicat. Les pollutions diffuses font parties de la compétence Assainissement.

> Bilan financier CTMA 2017

Opération	Coût estimé HT	Coût réel HT
Aménagement Plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE	350 962 €	345 037 €
Aménagement de 4 ouvrages hydrauliques	77 362 €	37 650 €
- Vangouillet + Morlière - BEAUMONT PIED DE BŒUF	67 962 €	28 050 €
- La Brisanne - LA BAZOUGE DE CHEMERE	4 700 €	3 775 €
- La Débitière - LA BAZOUGE DE CHEMERE	4 700 €	5 825 €
Zone humide		47 690 €
- Acquisition ZH LA CROPTÉ	30 000 €	30 000 €
- Divers travaux sur zone humide	-	15 690 €
- Création mares à LA BAZOUGE DE CHEMERE	-	2 000 €
Suivi des indicateurs	6 500 €	6 500 €
Lutte contre le piétinement	24 030 €	21 255 €
Restauration ruisseaux / Tête de bassins (<i>Reste à réaliser</i>)		64 304 €
TOTAL		522 436 €

M. RACINE demande comment est géré l'envasement en amont des mini barrages ?

Xavier SEIGNEURET précise que la conception des rampes en enrochement permet un dévasement pendant les périodes de fort débit, là où le transit sédimentaire est le plus important. En effet, ces rampes rustiques sont construites avec un double pandage :

- en amont, pente à 33% permettant de ne pas coincer les sédiments et donc de favoriser leurs évacuations par chasse
- en aval, à moins de 5% pour permettre le franchissement optimal des espèces piscicoles

PROJET 2018

> Continuité écologique

Xavier SEIGNEURET présente les sites concernés par des aménagements pour 2018, sous réserve des signatures de conventions avec les propriétaires/locataires.

Barrage du Bourg de LA CROPTÉ :

- Démantèlement du clapet et réalisation d'un seuil en enrochement
- Recharges granulométriques



Moulin des Hys à LA CROPTÉ :

- Démantèlement des vannes et du clapet, et Rognage du radier béton
- Aménagement d'une passerelle bois « piéton » et d'abreuvoirs
- Recharges granulométriques



Clapet du Bray à LA CROPTÉ / ST DENIS DU MAINE :



- Démantèlement du clapet
- Recharges granulométriques
- Aménagement d'abreuvoirs
- Maintien en eau du plan d'eau latéral

Seuil des Angevinières à AUVERS LE HAMON / ST LOUP DU DORAT :



- Démantèlement du clapet
- Rognage radier béton
- Aménagement d'abreuvoirs
- Renaturation
- Maintien du déversoir en rive droite

Moulin de Favry à PREAUX :

- Protection de berges en enrochement
- Démantèlement du clapet et Modification d'un busage
- Rampe en enrochement
- Nettoyage du bras historique du manoir



Clapet de la Maison Neuve à BOUESSAY / SABLE SUR SARTHE :

- Arasement de la marche béton
- Démantèlement du clapet et de la passerelle
- Aménagement abreuvoirs et clôtures



Ouvrages	Commune	Montant HT
Barrage du Bourg	LA CROPTÉ	30 523 €
Moulin des Hys	LA CROPTÉ	34 713 €
Clapet du Bray	LA CROPTÉ / ST DENIS DU MAINE	13 187 €
Seuil des Angevinières	AUVERS / ST LOUP DU DORAT	25 865 €
Moulin de Favry	PREAUX	18 115 €
Clapet de la Maison neuve	BOUESSAY / SABLE SUR SARTHE	25 800 €
	TOTAL	148 203 €

> Zones humides

Projet d'aménagement de l'espace naturel à LA CROPTÉ :

- Aménagement d'une frayère, d'un bras mort, d'un talus avec des plantations
- Suppression de l'ensemble des peupliers restants (environ 250)
- Restauration du pont ancien pour circulation des piétons (hors CTMA)
- Communication : panneau d'information + dépliant



	Accès sur site par voie publique		Création bras mort 35 m de long * 3 m en tête * 3m de profondeur
	Création marais : 100 m ² et 250 m ²		Pont à restaurer (Vaige) et Passerelle à installer
	Peupleraie à supprimer (250 à sur 1,4 ha)		Marnage de berge sur talus (500 m)
	Aménagement frayère naturelle (250 m ²)		Plantation de ripétoles (2000 m)
	Zone d'épuration (200 m ² sur 0,40 cm)		Clapet du Clois - mise à plat



> Suivis des indicateurs

3 points de suivis (Pêche électrique + IBGN + IBD) :

- Amont du Moulin de Vanguillet à BEAUMONT PIED DE BŒUF (Suivi n+1)
- Bourg de LA CROPTÉ (Suivi avant travaux : état initial)
- Amont plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE (Suivi n+1)

> Lutte contre le piétinement

Abreuvoirs + Clôtures + Passage à quai :

- En amont des sites aménagés :
 - ↪ LA BAZOUGE DE CHEMERE
 - ↪ ST DENIS DU MAINE
 - ↪ LA CROPTÉ
 - ↪ PREAUX

> Restauration ruisseaux Têtes de bassin

- Restauration, Embâcles et Entretien sur Ruisseau du Rouellay à ST GEORGES LE FLECHARD

> Perspectives financières 2018

Opérations	Coût estimé HT
Continuité écologique	132 646 €
Suivi des indicateurs	6 500 €
Restauration ruisseaux	20 000 €
Zones humides et annexes	38 000 €
Lutte contre le piétinement	33 600 €
Etude divers	36 000 €
TOTAL	266 746 €

Infos diverses

> Un comité de suivi des travaux CTMA sera programmé au courant de l'été afin de visualiser des aménagements en phase travaux.

> Un comité de pilotage pour le bilan de la 2^e année du CTMA sera organisé en décembre 2018.

> La présence du castor, espèce protégée, est avérée depuis 2016 sur le bassin de la Vaige, notamment à BEAUMONT PIED DE BŒUF, BOUESSAY et AUVERS LE HAMON. A ce sujet, Olivier LEROYER précise que la mise en place de pièges est soumise à l'arrêté ci-joint. (Cf : Arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de Loutre ou de Castor d'Europe est avérée en Mayenne pour la saison cynégétique 2017/2018).

Le Président
Pascal GANGNAT

